



## Commission Régionale Féminine

SAISON 2021 / 2022

### PROCÈS-VERBAL N°27

---

Réunion restreinte du mardi 25 janvier 2022

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

### **COVID 19 : Communiqué sur les modalités de reports de match**

Le 20 août 2021, le COMEX de la F.F.F. a édité un protocole de reprise des compétitions précisant notamment les conditions de report des rencontres en cas de joueurs positifs COVID.

Pour reporter une rencontre, l'une des deux conditions suivantes doit être validée :

- **A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants le jour du match,**
- **L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours**

Dans ce même protocole, il est précisé que « *Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : **la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club***

En application de ce protocole, il est procédé à une vérification des feuilles de match de l'équipe concernée pour s'assurer que les joueuses / joueurs, dont les tests positifs au Covid ont été transmis, sont bien membres de l'équipe concernées.

Précisions sur le calcul des 7 jours glissants (source Hotline Pandémie F.F.F.) :

Il faut comprendre qu'un club peut demander le report d'un match s'il enregistre dans son effectif au moins 4 cas covid dont la période d'isolement de 7 jours couvre le jour du match.

En effet, désormais une personne sortant de son isolement de 7 jours peut reprendre l'activité sportive dès le 8<sup>ème</sup> jour sans aucune contre-indication.

Exemple, le match a lieu le 15/01, et deux cas ont été déclarés les 07 et 8/01, ce qui leur permet de sortir respectivement de leur isolement les 14 et 15/01, donc d'être opérationnels le jour du match.  
Dans cette situation, ces 2 cas ne peuvent être pris en considération dans le calcul.

Précisions sur la vérification des tests (source : Hotline Pandémie de la F.F.F.) :

Dans les protocoles de la F.F.F., il est bien stipulé que les personnes doivent présenter un QR code pour accéder aux ERP et pouvoir participer à nos manifestations.

Ce QR code est donc indispensable pour attester de la véracité de la situation de chaque individu, que ce soit pour accéder à un ERP ou justifier de sa positivité au virus.

Les documents présentés sans QR Code ne peuvent donc pas être pris en compte aussi bien lors des demandes de report de match que le jour du match pour participer à une rencontre.

### **COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – Seniors Féminine**

#### **Rappel calendrier des tours :**

1/8<sup>èmes</sup> de Finale : samedi 05 mars 2022 (entrée de VGA SAINT MAUR FF 1 – D2)

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

### **CHAMPIONNAT REGIONAL – Seniors Féminine**

#### **Régional 3**

##### **Poule A**

#### **23384939 PARIS FC 3 / VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 2 du 22/01/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 60ème minute suite à un malaise d'une joueuse du PARIS FC ayant entraîné la suspension de la rencontre pendant 40mn le temps que les secours interviennent,

Considérant que suite à cet incident le match a été arrêté,

Par ces motifs,

Décident de donner match à rejouer le samedi 26/02/2022.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF définissant les conditions de participation des joueuses dans le cadre d'un match à rejouer.

##### **Poule B**

#### **Courriel du RACING CF – 539013**

La Commission enregistre la modification de l'horaire du coup d'envoi des matchs à domicile jusqu'à la fin de la saison : 17h30.

La Commission demande au club du RACING C.F. de s'assurer du bon fonctionnement de l'éclairage pour les prochains matchs.

#### **23385068 RACING CF 1 / PARIS XI US 1 du 22/01/2022**

La Commission,

Lecture de la FMI, du courriel de PARIS XI US et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que le match a été arrêté à la 20ème minute en raison d'un défaut d'éclairage,

Par ce motif,

Demande au club du RACING CF un rapport sur les raisons pour lesquelles ce match a été décalé à 17h30 d'une part et, d'autre part, sur les conditions dans lesquelles le match a été arrêté (à transmettre pour le 1er février au plus tard).

Dès réception la Commission statuera.

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U18F****Rappel calendrier des tours :**

1/16<sup>èmes</sup> : samedi 19 février 2022

1/8<sup>èmes</sup> de Finale : samedi 26 mars 2022

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022

**CHAMPIONNAT REGIONAL U18F – PHASE 2****Niveau 1****23387003 FLEURY 91 FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 29/01/2022**

La Commission,

Pris connaissance de la demande de FLEURY 91 FC pour avancer le coup d'envoi du match à 14h30,

Pris connaissance du refus de RUEIL MALMAISON FC via footclubs

Considérant que les rencontres en U18F se déroulent sur une plage horaire (14h30 – 18h00).

Considérant que dès lors qu'un club évoluant à domicile formule une modification de l'horaire du coup d'envoi au plus tard le mardi qui précède le match et que celle-ci se situe dans cette plage horaire, la demande de modification est validée sans attendre l'accord de l'adversaire,

Par ces motifs,

Fixe le match à 14h30 et précise que le coup d'envoi de ce match pourra être à nouveau modifié uniquement avec l'accord des 2 clubs.

**23387004 FC 93 BOBIGNY BG 1/ GPSO 92 ISSY 1 du 29/01/2022**

Demande de GPSO 92 ISSY pour décaler le coup d'envoi du match à 16h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FC 93 BOBIGNY BG qui doit parvenir au plus tard le vendredi 28/01/2022 - 12h00.

**23387002 GPSO 92 ISSY 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 reporté au 26/02/2022**

Demande de RUEIL MALMAISON FC pour décaler le match au samedi 05/03/2022.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de GPSO 92 ISSY.

**Niveau 3****Poule A****23387518 RC ARGENTEUIL 1 / SOLITAIRES PARIS EST 1 du 22/01/2022**

Match non joué

La Commission,

Lecture de la FMI,

Enregistre le forfait non avisé de SOLITAIRES PARIS EST (1er forfait).

**23387523 RC ARGENTEUIL 1 / RACING CF 1 du 29/01/2022**

Demande d'ARGENTEUIL RC pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00 (en dehors de la plage horaire).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de RACING CF qui doit parvenir au plus tard le vendredi 28/01/2022 - 12h00.

**Poule B****560615 – ATHIS MONS USO**

La Commission prend note du nouvel horaire pour le coup d'envoi des matchs à domicile à compter de ce jour: 16h00.

**Poule C****23387387 BEZONS U.S.O. 1 / VERSAILLES F.C. 78 1 du 04/12/2021**

La Commission prend connaissance de la décision de la C.R.D. du 19/01/2022 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe U18F de BEZONS U.S.O. à compter du 21/02/2022.

En conséquence, la Commission demande au club de BEZONS U.S.O. de lui communiquer un terrain de repli situé en dehors de la ville de BEZONS, accompagné de l'attestation du propriétaire du terrain, pour sa réunion du 08/03/2022 au plus tard, pour le match ci-dessous :

23387433 BEZONS U.S.O. 1 / BOURG LA REINE A.S. 1 du 12/03/2022

**23387407 VERSAILLE 78 FC 1 / CARRIERES SUR SEINE US 1 du 29/01/2022**

Courriel de VERSAILLES 78 FC demandant le report du match (motif : permettre aux joueuses de voir le 1/8ème de finale de Coupe de France de l'équipe Seniors 1 du club le même jour).

Accord de la Commission.

Le match est reporté au 26/02/2022.

Possibilité de jouer avant ou après (date butoir 09/03/2022) avec l'accord des 2 clubs.

**Poule D**

**23387348 MANTOIS FC 78 1 / ENT. BEAUMONT/MOURS du 22/01/2022**

Lecture du courriel de l'ENT. BEAUMONT MOURS indiquant ne pas pouvoir se déplacer (courriel arrivée hors délais). La Commission demande au club de MANTOIS FC 78 de bien vouloir faire parvenir la feuille de match (1<sup>er</sup> rappel).

**FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

La Commission demande au club recevant ci-dessous de bien vouloir transmettre la feuille de match de la rencontre ci-dessous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (article 40.1 du RSG de la LPIFF)

**1er rappel :**

Niveau 3 – Poule E 24225796 PARIS CA 1 / SALESIENNE DE PARIS du 22/01/2022

**2ème et dernier rappel :**

Niveau 3 – Poule A 23387513 SOLITAIRES PARIS EST 1 / PARIS FC 4 du 15/01/2022

**CHAMPIONNAT REGIONAL U15F – phase 2**

**Rappel - Journée n°1 du 04/12/2021**

La Commission rappelle aux clubs que la journée n°1, initialement programmée le samedi 04/12/2021, est reportée au samedi 19/02/2022.

Possibilité avec l'accord des 2 clubs :

- de jouer avant le 19/02/2022
- de jouer au plus tard le samedi 05/03/2022

**Niveau 1**

**23386609 RUEIL MAILMAISON FC 1 / PARIS FC 1 du 22/01/2022**

Match reporté conformément au protocole FFF de report pour Covid (motif : au moins 4 joueuses de l'équipe 1 de RUEIL MALMAISON FC positives au COVID).

La Commission reporte ce match au samedi **26/02/2022**.

Possibilité de jouer avant ou après (date butoir 09/03/2022) avec l'accord des 2 clubs.

**23386613 PARIS FC 1 / ORLY AS 1 du 29/01/2022**

Courriel de ORLY AS accompagné de 4 tests positifs au Covid de joueuses de l'équipe 1.

Après vérification des documents transmis, la Commission reporte le match au samedi 05/03/2022 conformément au protocole FFF de report pour covid.

Possibilité de jouer avant ou après (date butoir 09/03/2022) avec l'accord des 2 clubs.

**Niveau 2**

**Poule A**

**23386664 CLICHY USA 1 // VGA ST MAUR FF 1 du 22/01/2022**

Match reporté conformément au protocole FFF de report Covid (motif : au moins 4 joueuses de l'équipe 1 de CLICHY USA positives au COVID).

La Commission reporte ce match au samedi **05/03/2022**.

Possibilité de jouer avant ou après (date butoir 09/03/2022) avec l'accord des 2 clubs.

### **Niveau 3**

#### **Poule A**

##### **23386776 BRIARD SC 1 / VITRY ES 1 du 22/01/2022**

Match non joué.

La Commission demande un rapport aux 2 équipes relatant les raisons ayant conduit au non-déroulement du match.

Rapport à transmettre pour la réunion du mardi 01/02/2022.

Dès réception, la Commission statuera.

##### **23386780 THIAIS FC 1 / VERSAILLES 78 FC 1 du 29/01/2022**

Courriel de VERSAILLES 78 FC demandant le report du match (motif : permettre aux joueurs de voir le 1/8ème de finale de Coupe de France de l'équipe Seniors 1 du club le même jour).

Accord de la Commission.

Le match est reporté au 26/02/2022.

Possibilité de jouer avant ou après (date butoir 09/03/2022) avec l'accord des 2 clubs.

<b>COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – U15F</b>
--

#### **Rappel calendrier des tours :**

1/8<sup>èmes</sup> de Finale : samedi 26 mars 2022

1/4 de Finale : samedi 16 avril 2022

1/2 Finales : samedi 07 mai 2022

Finale : samedi 11 juin 2022